Fonds d'Aide au Développement Agricole

La Communauté de Communes des Quatre Rivières a mis en place un fonds d'aide économique pour le développement agricole. Ce fonds a pour but de soutenir financièrement les agriculteurs du territoire pour des projets portant sur les outils de production.

Avant de déposer un dossier, veuillez prendre contact avec le service en charge des dossiers afin de vous faire communiquer l'ensemble des éléments et des informations qui vous seront utiles. Pour ce faire, contactez par téléphone au 04 50 31 46 95 ou par mail l'adresse suivante : crte@cc4r.fr.

1. COMMENT PRÉPARER ET DÉPOSER MON DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ?

Le dépôt d'une demande d'aide se fait uniquement via l'adresse mail suivante : crte@cc4r.fr.

Vous devez veiller à la complétude de votre dossier, en joignant l'ensemble des pièces demandées. À la réception de votre dossier de demande d'aide et si celui-ci est complet, vous recevrez un accusé de réception de dépôt de la demande d'aide.

2. QUELLE SUITE EST DONNÉE À MON DOSSIER ?

L'instruction peut donner lieu à des échanges avec les services administratifs, notamment afin de compléter mon dossier.

Cette étape permet de vérifier que :

- L'ensemble des pièces nécessaires sont jointes et conformes ;
- Mon projet répond aux exigences nécessaires à l'obtention de l'aide portée par la communauté de communes ;

Tout projet complet et éligible fera l'objet d'une présentation à la commission environnement, agriculture et ENS. Lors de cette présentation, le projet fera l'objet d'une notation par la commission.

Cette notation aboutira à un avis consultatif :

- Avis favorable
- Avis défavorable

C'est le conseil communautaire qui prendra la décision d'attribuer ou non une aide.